



# La mise en demeure de payer adressée au débiteur par lettre RAR et non réclamée par lui est valable

Jurisprudence publié le **07/09/2021**, vu **1406 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**Quand la mise en demeure qui doit être adressée par le créancier au débiteur en cas d'inexécution contractuelle est effectuée par lettre recommandée, le défaut de réception effective de celle-ci n'affecte pas sa validité.**

Une banque adresse à des emprunteurs qui ont cessé de rembourser le prêt qu'elle leur a consenti une lettre recommandée AR les mettant en demeure de lui payer la somme restant due, avec les intérêts conventionnels à compter d'une certaine date. Cette lettre est retournée à l'expéditeur avec la mention « Non réclamé ».

Poursuivis en paiement, les emprunteurs soutiennent que la mise en demeure n'est pas valide puisqu'ils ne l'ont pas réceptionnée, une notification par lettre RAR étant reçue à la date apposée par La Poste lors de sa remise au destinataire et cette notification étant faite à personne lorsque l'avis de réception est signé par ce destinataire (CPC art. [669](#) et [670](#)).

Arguments rejetés par la Cour de cassation. La mise en demeure que le créancier doit adresser au débiteur en application de l'article 1146 du Code civil (devenu [art. 1231](#)) n'étant pas de nature contentieuse, les dispositions des articles 665 à 670-3 du Code de procédure civile ne sont pas applicables et le défaut de réception effective par le débiteur de la mise en demeure, adressée par lettre recommandée, n'affecte pas sa validité.

Par suite, les emprunteurs ont été condamnés à payer la somme due à la banque, avec intérêts à compter de la date fixée par la mise en demeure.

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : [Mise en demeure de payer : conditions de validité](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)

- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment relancer une facture impayée ? Modèles de relances.](#)
- [Comment relancer une facture impayée par téléphone ?](#)
- [Comment facturer des pénalités de retard de paiement ?](#)
- [L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : mode d'emploi](#)
- [Mise en demeure de payer : modèle](#)
- [Mise en demeure de payer : effets](#)
- [Mise en demeure de payer : comment réagir ?](#)
- [Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?](#)
- [Qui doit payer les frais de recouvrement ?](#)
- [Comment engager une procédure d'injonction de payer ?](#)
- [Comment engager une procédure d'assignation en paiement ?](#)
- [Comment engager une procédure de référé provision ?](#)
- [Comment se déroule une saisie conservatoire ?](#)